

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

SG-A1/87-349

Cité Administrative, 26 Ter Rue de Brissac 49043 Angers-Cedex

Tel: (41)88-91-24

Réf. ET/MCBo/BT

N°

Service de Soins à Domicile
pour personnes âgées
dans la Vallée de l'Authion

—————
CREATION
—————

A R R E T E

Le Préfet,
Commissaire de la République
du Département de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi N° 75-535 du 30 Juin 1975 relative aux Institutions Sociales et Médico-Sociales ;

VU le décret N° 76-838 du 25 Août 1976 relatif aux Commissions Nationales et Régionales des Institutions Sociales et Médico-Sociales, à la procédure d'examen des projets de création et d'examen des établissements énumérés à l'Article 27 de la loi N° 75.535 du 30 Juin 1975 ;

VU le décret N° 81-448 du 8 Mai 1981 relatif aux conditions d'autorisation et de prise en charge des services de soins à domicile pour personnes âgées ;

VU la circulaire du 24 Juin 1983 relative aux créations d'emplois dans le secteur social et médico-social sur les procédures d'autorisation de création et d'extension des établissements énumérés à l'article 3 de la loi N° 75-535 du 30 Juin 1975 ;

VU la demande présentée par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, service de soins infirmiers à domicile de la vallée de l'Authion, en vue d'obtenir la création d'un service de soins à domicile pour personnes âgées de 35 places ;

VU l'avis favorable donnée par la Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales dans sa séance du 19 Avril 1984 ;

VU l'Arrêté Préfectoral N° 84-635 du 16 Mai 1984 refusant la création du service ;

CONSIDERANT que les moyens nécessaires au fonctionnement de 20 places peuvent être dégagés ;

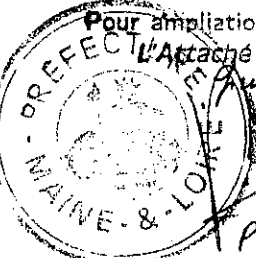
ARRETE

Article 1er : L'Arrêté Préfectoral N° 84-635 du 16 Mai 1984 susvisé est abrogé.

Article 2 : La création d'un Service de Soins à domicile pour personnes âgées de 20 places est autorisée à compter du 1er Juillet 1987.

Article : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Authion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation et par délégation
L'Attaché de Préfecture
[Signature]
P. DALIFARD

A circular stamp from the Prefecture of Maine-et-Loire. The text around the perimeter reads "PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE". In the center, there is a smaller circular emblem with a star and some text that is difficult to read. The stamp is partially obscured by a signature and the name "P. DALIFARD".

ANGERS, le 28 AVR. 1987

Henri COURY